



Décision du Président n°2024 CST 024

Thème : Social

Objet : Demande de subvention au Département pour l'appel à projet Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle « Mangas et cinéma d'art » sur l'année scolaire 2024-2025

Pôle : Cohésion sociale et territoriale

Contexte :

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, le Centre Social Intercommunal souhaite répondre à l'appel à projet Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) auprès du Département.

Le projet "Mangas et Cinéma d'Art", conçu spécifiquement pour les élèves du collège Vauban, vise à intégrer une dimension artistique et narrative profonde au sein du curriculum scolaire.

À cet effet, le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour ce projet auprès du Département des Hautes-Alpes fait l'objet de cette décision du Président.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales et notamment s'agissant des demandes de subvention et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT

Le plan de financement suivant :

DÉPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Centre social intercommunal du Briançonnais		Budget prévisionnel Mangas et cinéma d'art	
Prestations extérieures		Département subvention PEAC	1750,00 €
Artiste	2500,00 €	Pass Culture 30€/enfant	450,00 €
		Autofinancement CCB	300,00 €
TOTAL	2500€ TTC	TOTAL	2500€ TTC

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

De solliciter l'aide du Département pour le financement du projet « Mangas et cinéma d'art » selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

29 JAN. 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA

Par déléation,

Béatrice CHEVALIER
 Directrice Générale des Services
29 JAN. 2024

Date de publication :

Date de Transmission au contrôle de légalité :

29 JAN. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

ASSOCIATIONS



N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

139-20240129-DP2024CST024BIS-DE
Reçu le 29/01/20241.1 Nom - Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS
CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DU BRIANCONNAIS

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret : 24050043900080

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal : 05100 Commune : BRIANCON

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MURGIA Prénom : ARNAUD

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0492213597 Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BEDELET Prénom : Valérie

Fonction : référente famille du Centre Social Intercommunal du Briançonnais

Téléphone : 0607389364 Courriel : valerie.bedelet@ccbrianconnais.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Centre Social	CCSS	29/11/2022
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

 20240129-DP2024CST024BIS-DE
 Reçu le 29/01/2024

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

en cours d'adhésion à l'Union des Centres Sociaux

 L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

 Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	22
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	15.41
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	2.25
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 2024 ou exercice du 01/01/2024

AR Prefecture

dans le cadre d'une demande
pluriannuelle, dupliquer autant
de fois que nécessaire si les
budgets annuels sont
différents.

N° 500439-20240129-DP20240851024BTS-DE
Reçu le 29/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	69220	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	92599
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	671042
	69220	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	21200	Conseil-s Régional(aux) :	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
	21200		
62 - Autres services extérieurs	24636	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	24636		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
		404075	
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
		183482	
64 - Charges de personnel	648585	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	648585	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
		1000	
		5500	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	763641	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	763641
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	23000	87 - Contributions volontaires en nature	23000
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3000	871 - Prestations en nature	3000
862 - Prestations	10000		10000
864 - Personnel bénévole	10000	875 - Bénévolat	10000
TOTAL DONT CVN	786641	TOTAL DONT CVN	786641

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

AR Prefecture

Supprimer les pages 5 à

7 et le cas échéant 8,

pour chaque projet.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Appel à projet Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle «?Mangas et cinéma d' art "

Objectifs :

Le projet vise à enrichir la culture artistique des collégiens, encourager leur créativité, développer leur capacité d'analyse et de réflexion critique, et promouvoir la collaboration et la communication

Description :

Suite à l' appel à projet PEAC, le projet "Mangas et Cinéma d' Art" est proposé par le Centre Social Intercommunal. Ce projet, conçu spécifiquement pour les élèves du collège Vauban, vise à intégrer une dimension artistique et narrative profonde au sein du curriculum scolaire.

Le projet "Mangas et Cinéma d'Art - Fenêtres sur l'Imaginaire", sous la direction d'Andy Carenne, illustrateur indépendant et scénariste de mangas, a été conçu pour enrichir l'expérience éducative des collégiens en les introduisant aux univers narratifs des mangas et à la profondeur du cinéma d'art et d'essai.

Reconnaissant l'importance de l'intégration des arts dans l'éducation pour le développement de la créativité et de la pensée critique, ce projet a été approuvé pour une mise en œuvre lors de la pause méridienne, afin d'intégrer harmonieusement ces activités dans l'emploi du temps des élèves.

Le projet comprendra des sessions de découverte cinématographique, des ateliers de création de mangas, des workshops de projet collaboratif, et une présentation finale.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

élèves du collège Vauban à Briançon

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

005-240500439-20240129-DP2024CST024BIS-DE
Appel à 29/09/2024**Territoire :**

Communauté de communes du Briançonnais

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

salles pour les ateliers au sein du collège Vauban
 intervenants ateliers Mangas et cinéma : Andy Carene
 animateurs jeunesse

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	2	2
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 01/09/2024 au 30/06/2025

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Nombre de mangas et films d'art introduits pendant le projet.
 Niveau de participation et d'engagement des élèves lors des sessions artistiques.
 Réalisation de projets personnels reflétant une compréhension approfondie des influences artistiques.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

AR Prefecture

Année 2024/2025 ou exercice du 01/09/2024

005-240500439-20240129-DP2024CST024BIS-DE
AR=0106/2025 01/2024

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation²		2500
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		2500	Conseil-s Départemental (aux) :		1750
Rémunérations intermédiaires et honoraires		2500			450
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres					300
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
Autres impôts et taxes			Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
64 - Charges de personnel		0	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Rémunération des personnels			Autres établissements publics		
Charges sociales			Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel			75 - Autres produits de gestion courante		0
65 - Autres charges de gestion courante			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		2500	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		2500

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		2500	TOTAL DONT CVN		2500

La subvention sollicitée de 1750 €, objet de la présente demande représente 70 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

<input type="checkbox"/> Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	<input type="checkbox"/> Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée	
Date de la manifestation :	Date de début :	
Titre - nom de la manifestation :	Date de fin :	
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualification du besoin / projet concerné par la demande :	
Nombre de personnes attendues :	Nombre de bénéficiaires :	
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h		
Site..lieu..ou..équipement..:	Matériel..:	Quantité..:
Parc, jardin :	Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :	Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :	Projecteurs, éclairage	
Salle, gymnase :	Stand-Barnum 3x3m	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :	Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
Autre : urnes, isolements, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
	Chaises	
	Tables, tréteaux	
	Bancs	
	Grilles, panneaux et supports d'exposition	
	Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
	Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	
Livraison ou installation conforme le :		
Etat des lieux sortant le :		
Commentaires état matériel :		
SECURITE	Partie réservée à la collectivité	
Présence/ronde police souhaitée : de h à h		
Gardiennage :		

7 bis. Informations annexes

APPYC0439-20240129-DP2024CST024BIS-DE
Reçu le 29/01/2024

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.